

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 7 OCTOBRE 2024

Date de convocation : L'an deux mil vingt-quatre, le lundi sept octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de
30 septembre 2024

Nombre de Conseillers Monsieur COLAS Christian, Maire.

En exercice : 15 Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, ARNOULT Dominique,
Présents : 12 MARIE Olivier, CARROUÉE Henri, NOËL Samuel, BOUREY Anne, PONSIGNON Eric,
Votants : 14 DEREAU-FRAUDET Adeline, PACAUD Anne-Christine, DAVID Patrick, CUISINIER Quentin
MORDELET Jonathan, Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés : M. d'HÉROUVILLE Emmanuel, pouvoir à M. MARIE Olivier, Mme d'HÉROUVILLE Yolande, pouvoir à M. CARROUÉE Henri.
Etait absente : Madame QUELIN Sophie.
Secrétaire de séance : Madame BOUREY Anne.

La séance est ouverte à 18 h 00.

Un point supplémentaire : Contrat d'intérim pour travaux sur espaces verts. Le Conseil accepte de traiter ce point.

CONTRAT D'INTÉRIM POUR TRAVAUX SUR ESPACES VERTS

Le retard pris cette année, en raison des conditions météorologiques changeantes, dans les travaux sur espaces verts conduit à prévoir de pouvoir faire appel à des sociétés de travail temporaire pour assurer la flexibilité nécessaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à utiliser cette possibilité, dans le cadre du budget prévu pour l'entretien des espaces verts. Le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE DE L'ÉPICERIE : NOUVEAU BAIL

Le gérant actuel de l'épicerie a signé une promesse de vente de son fonds de commerce. Compte tenu de son ancienneté, le bail commercial signé en 2003 avec le gérant doit être réactualisé. Ce nouveau bail commercial pourra reprendre la même répartition d'obligations entre les parties que le bail originel avec toutefois comme modifications (i) le montant du loyer et son mode d'évolution ainsi que (ii) les travaux à réaliser par la Commune dans l'immeuble loué pour respecter la réglementation. Il est proposé au Conseil Municipal de mandater Monsieur le Maire pour faire préparer ce nouveau bail. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

RÉGULARISATION DES CHARGES ENGAGÉES POUR LES RÉSEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

Le fondement du système d'astreinte, supprimé le 1^{er} octobre 2023 concernait la continuité de l'alimentation en eau potable du village ainsi que la continuité de la bonne évacuation du réseau d'assainissement.

Les dépenses engagées par la commune pour entretenir ce système d'astreinte étaient prises sur le budget communal sans réaffectation aux budgets annexes eau et assainissement.

Il est proposé au Conseil Municipal de réaffecter les sommes spécifiquement consacrées à l'astreinte au cours de l'année 2023 (du 1^{er} janvier au 30 septembre), à savoir 5.254,22 €. La somme totale à réaffecter à part égale sur les 2 budgets annexes (50 % pour le budget eau et de 50 % sur le budget assainissement), s'élèverait précisément à 5.254,22 € soit 2.627,11 € par budget. Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

FLEURISSEMENT 2024

Dans la continuité du concours annuel du fleurissement, il est proposé au Conseil Municipal d'organiser un classement des efforts faits par les habitants pour le fleurissement du village au cours de l'année 2024 et de retenir 20 lauréats (1HC + 3 premiers prix, 3 seconds prix ainsi que 13 encouragements) qui recevront des bons d'achats (respectivement 40 €, 30 € et 20 €) pour un budget total de 510 €. La remise des prix se déroulerait en même temps que la cérémonie des vœux. Le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition.

LOCATION DE L'ÉTANG COMMUNAL DES PRÉS BAS

Le Conseil Municipal décide de renouveler la location de l'étang sis « Les Prés-Bas» à la société de pêche locale « Le Gardon Solognot », pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, gratuitement.

LOCATION DE L'ÉTANG COMMUNAL DU GUÉ DE LA REUCHE

Le Conseil Municipal décide de renouveler la location de l'étang du « Gué de la Reuche » à la société de pêche locale « Le Gardon Solognot », pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, gratuitement.

COLIS DE NOËL 2024

Après révision de la liste des personnes âgées de 75 ans et plus, le nombre de bénéficiaires des colis de Noël est arrêté à ce jour à 55 dont 3 en maison de retraite. Il est proposé au Conseil de renouveler la remise à chaque bénéficiaire d'un bon d'achat de 25 € valable chez les commerçants du village et, pour les personnes séjournant en maison de retraite, un colis d'une valeur au plus égale. Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – MAIRIE : TRAVAUX SUR RÉSEAU DE CHAUFFAGE

L'ensemble immobilier mairie-école primaire est chauffé par un réseau d'eau chaude alimenté par une chaufferie centrale au gaz rénovée. Le réseau de canalisations souffre de nombreuses pertes en eau. Après analyses, il est apparu que les pertes en eau du réseau correspondaient en grande partie à des fuites sur les canalisations enterrées au passage des portes donnant sur le bâtiment de la Mairie. Les travaux réalisés pendant l'été 2024 par la Société HUSSONNOIS correspondent donc au remplacement des différentes tuyauteries enterrées, au nombre de 4, pour un coût de 3.260 € HT.

Il est donc proposé de solliciter 50 % de cette somme soit 1.630 € à la Communauté de Communes dans le cadre du Fonds de Concours. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – RÉNOVATION BLOC SANITAIRES CAMPING – ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Dans la démarche de recherches d'économies d'énergie, la facture d'électricité nécessaire à fabrication de l'eau chaude sanitaires du camping a attiré notre attention. Nous avons donc décidé de revoir l'ensemble « ballon d'eau chaude surdimensionné ainsi que l'ensemble mitigeur » et y prévoir une régulation horaire HC/HP. L'entreprise HUSSONNOIS a été retenue et a pu effectuer les travaux avant l'ouverture du camping le 1^{er} avril 2024 pour un coût de 4.377 € HT.

Il est donc proposé de solliciter 50 % de cette somme soit 2.189 € à la Communauté de Communes dans le cadre du Fonds de Concours. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – DIVERS TRAVAUX ET ACHATS

Il s'agit :

- De travaux de voiries : rebouchages en points à points (Facture Julien Multiservices pour 2.861 € HT)
- De l'achat d'une débroussailleuse STHIL Autocut FS411C, pour les ateliers municipaux (Facture TSA pour un montant de 803 € HT)
- De l'installation d'un lampadaire LED supplémentaire Chemin du Jubilé (Facture SERVITECHNIQUE pour 1.190 € HT)
- De l'achat de panneaux de routes et de numéros supplémentaires pour installation de la fibre dans les 'écarts' (Facture pour 1.174 € HT)

⇒ Soit un total de 6.028 € HT correspondant à une aide souhaitée du Fonds de Concours de 50 %, soit **3.014 €**.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

INFORMATIONS DIVERSES

- Occupation de la maison du 5 chemin de la rue vieille : bail en cours de signature, pour une occupation à compter du 1^{er} novembre 2024.
- Travaux à la station-service : de nouvelles pompes seront installées en milieu de mois.
- Le Département a prévu de mettre en place un panneau STOP en sortie du Chemin du Tertre au croisement avec la route de Cerdon.

La séance est levée à 19 h 30.

Pour extrait,

Le Maire,



C. COLAS.